

Image



Résumé

En 2022, la ville du Plessis-Bouchard avait déposé une demande pour être classée en état de catastrophe naturelle suite à des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Body

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2022

L'arrêté du 25 avril 2023 publié au Journal officiel du 10 juin 2023 nous informe que Le Plessis-Bouchard est reconnu en état de catastrophe naturelle au titre des dommages causés par le phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols sur la période du 1er avril au 30 juin 2022..

A compter du 10 juin 2023, les administrés sinistrés disposent d'un **délai de 30 jours** pour déclarer le sinistre à leur compagnie d'assurance.

Repères

Le service Urbanisme recontactera dans les prochains jours l'ensemble des habitants s'étant signalé pour leur faire part de cette nouvelle et ainsi attirer leur attention sur les démarches à effectuer auprès de leur assureur.

Document(s)

[Consultez l'arrêté du 25 avril 2023 publié au Journal officiel du 15 juin 2023](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)

